

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 55 (1965)

Rubrik: Les ouvriers agricoles à Genève, il y a quinze ans

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

techtant ! C'était là du moins la raison qu'il donnait au curé pour motiver le fait qu'il mangeait de la viande le vendredi.

Le tailleur ambulant, vers 1900, était David Pignolet, de Château-d'Oex, ancien légionnaire dont la soif était légendaire.

Un maçon, le père Raaflaub, était d'origine bernoise. Il parlait en l'estropiant le patois de chez nous. A un vieux régent qui le taquinait en lui affirmant un jour que le mur qu'il venait de construire n'était pas droit, Raaflaub répondit: « Que pi que pardi que donc, ze l'est té, monsu le régent, que ze l'a lou zuet corbe » (. . . c'est toi qui as les yeux courbes).

Noté pour vous

Les ouvriers agricoles à Genève, il y a quinze ans

Dans le « Journal de Carouge » du 1^{er} décembre 1950, M. Pierre Blondin avait exposé le problème des ouvriers agricoles tel qu'il se posait aux agriculteurs genevois à cette époque. En plus de considérations de caractère économique, cet article contenait des éléments qui décrivaient heureusement la vie quotidienne des travailleurs de la terre. Du fait de la difficulté que nos lecteurs auraient sans doute à se procurer actuellement le texte en question, nous en extrayons plusieurs passages.

Après avoir relevé la peine que le paysan rencontre pour trouver les *commis*, c'est-à-dire les ouvriers agricoles, dont il aura besoin la saison prochaine, M. Blondin écrit:

Les agriculteurs embauchent aujourd'hui des saisonniers italiens. Ceux-ci ont maintenant envahi nos campagnes. Il ne reste plus que quelques *bergers*¹ confédérés qui s'accrochent encore aux rares étables des bonnes maisons. Ils sont ici depuis de nombreuses années, fidèles collaborateurs du paysan qui les considère comme de sa famille; leur situation est plus qu'un emploi.

Plus loin, M. Blondin aborde la question de la rémunération des ouvriers et de leurs obligations:

L'employeur donne 200 francs par mois à son employé qui est nourri, logé. Ces prestations en nature sont évaluées à 4 francs par jour ce qui représente un traitement de 320 francs par mois, plus les assurances (assurance-vieillesse, assurance-accidents obligatoire, assurance-maladie) qui sont payées par l'employeur le plus souvent.

Pour ce prix, il est demandé au *berger* de se lever à 5 heures du matin, de soigner le bétail et de traire. Il déjeune à 7 heures, d'une soupe qui doit lui « tenir au ventre », car il lui faudra attendre jusqu'à midi. Sonne midi,

1 Par ce terme, on désigne le valet de ferme chargé essentiellement de l'étable [Réd.]



Photo Schüle 1951

Rétameur ambulant, originaire de la Val Soana, installé sur une place du Châble (Val de Bagnes, Valais).

il dételle alors les chevaux, les ramène à l'écurie. Avant d'avoir le droit de manger, il leur donne de l'eau et une fourchée de foin. Toute la famille du paysan mange le même menu. Simple et abondante, la nourriture comporte le plus possible de produits de l'exploitation: du lard, des légumes, des pommes de terre; quelquefois des pâtes ou du riz, lorsque la ménagère a peu de temps, les jours de lessive.

C'est à midi que l'on échange quelques propos sur le travail, les cultures, le temps. De nouveau, on retourne dans les champs. En été, à deux heures; en hiver, tout de suite après le «dîner». Le travail est toujours abondant.

Mais bien vite, il faut penser à traire. Suivant le nombre de bêtes, le *berger* commencera à 4 heures, après avoir bu une tasse de café. Il ira ensuite à la laiterie, puis «à l'herbe», ou, en hiver, il prépare la *lèche*, mélange de betteraves broyées, de balle de blé et de sel rouge. A 8 heures, la soupe est servie. Lorsqu'il sort de table, le *commis* est content du travail effectué, mais il est fatigué, éreinté, la tête vide. Il va rejoindre quelques copains au café pour «faire un jass», derrière un demi de nouveau.

Telle est, en gros, la journée d'un employé agricole chargé de soigner une demi-douzaine de vaches et un cheval. Vie simple et rude, elle tue petit à petit toute personnalité, tout idéal. L'homme devient un indécrottable entre l'étable et le café du village. J.T.

Vieux-Thann et la confrérie alsacienne des ménétriers.

par Th. Bübler, Bâle

A l'entrée de la vallée de la Thur, au pied des Vosges, dans leur partie la plus méridionale, se trouve une petite ville dont l'importance géographique et économique est minime et dont le rôle historique se réduit pratiquement à avoir été le centre de pèlerinage d'une des confréries les plus importantes et des plus étranges de l'Alsace médiévale.

Vieux-Thann comme centre des ménétriers

Vieux-Thann est mentionnée pour la première fois dans la charte de fondation de l'abbaye d'Eschau¹, ². L'église de Vieux-Thann fut fondée en 1289³. Au 13^e siècle, elle fut incorporée à l'abbaye de Vogelbach, dans la vallée de St-Amarin⁴. Les troupes anglaises qui ravagèrent avant tout la

¹ Ancienne abbaye située dans le Bas-Rhin. Cf. pour sa fondation: A. Stoeber, Die Sagen des Elsasses 2 (1892), 26 et 286.

² Golbéry-Schweighäuser, Antiquités de l'Alsace 1 (1828), 79.

³ H. Haug, L'Art en Alsace (1962) 80.

⁴ Golbéry-Schweighäuser (n. 2), 79; Kleine Thanner Chronik (1766), 6.